

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 08 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le huit juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. PARENT Gérard, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémie, LEBLOND Patricia, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. RUEL Denis.

Absente excusée : Mme BIGARRE Marie-Josèphe.

Secrétaire de séance : Mme LECLERC Laure.

Aucune observation ni réserve n'est faite concernant le procès-verbal de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

### **Travaux de voiries 2015 – Réception des offres :**

La consultation pour le marché de réfection de voirie 2015 étant close le lundi 1er juin 2015 à 11h, les candidatures suivantes ont été reçues :

	<b>BOUCE</b>	<b>EUROVIA</b>	<b>COLAS</b>
Le petit Vicel	5 600.00	8 612.30	6 130.40
Chasse des nièces	10 834.00	12 965.44	12 963.84
Hameau Poignant	35 820.50	50 128.74	44 626.60
<b>TOTAL HT</b>	<b>52 254.50</b>	<b>63 351.69</b>	<b>63 720.84</b>
TOTAL TTC	62 705.40	76 022.02	76 465.00
Rang	1	2	3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BOUCE pour un montant de 52 254.50 € HT, dont le « hameau poignant » optionnel pour 35 820.50€ HT, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération. Cette dépense sera imputée, à l'article 2315 opération 15, du BP 2015.

Mme Leclerc demande s'il ne faudrait pas busser une partie de la chasse des nièces avant de refaire la voirie, une étude va être faite.

### **Subventions communales 2015 :**

M. le Maire présente les nombreuses demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015, sous réserve d'avoir les statuts, les bilans et les adhérents (pour les associations sportives) des associations :

- Amicale des sapeurs-pompiers du Val de Saire :	30 €
- Téléthon 2015 :	50 €
- Club des Aînés d'Anneville :	155 €
- Association des parents d'élèves du RPI Réville/Anneville :	80 €

### **Associations sportives 25€ par adhérent :**

- Funky Danse du Val de Saire :	125 €
- AS Pointe Cotentin football :	25 €

- Elan de Tocqueville Gatteville Gouberville :	225 €
- Judo Saint-Pierrais :	25 €
- Corsaire valley bike	<u>25 €</u>
Total :	740 €

Ces dépenses seront imputées, à l'article 65748, du BP 2015.

**Subventions Ecoles privées 2015** : M. Defres, et Mmes Legrand et Leconte se retirent des délibérations et du vote.

M. le Maire informe que pour l'année scolaire 2014-2015 il y avait 17 élèves de la commune qui sont scolarisés à l'école Sainte Marie Madeleine à Barfleur. En 2014 une subvention de 200€ par enfant était versée pour la participation aux frais de scolarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 220€ par élève, à l'école Sainte Marie Madeleine de Barfleur, compte tenu de la baisse des effectifs, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du BP 2015.

**Informations et questions diverses :**

- Les radars pédagogiques sont posés.
- Marquage des quatre passages piétons à faire avant l'été.
- Fermeture des toilettes publiques pour cause de vandalisme répété.
- Secrétariat de mairie :
  - Fermeture du 29 juin au 13 juillet inclus pour congés.
  - A compter du 16 juillet retour des horaires d'ouverture : lundi 10h à 12h et jeudi de 10h à 12h.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire,  
 Gérard PARENT.

